COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 30/09/2026 à 18 heures	Lieu : Salle du conseil municipal

Membres : Lucie TERRASSON (Présidente) - Muriel AVERSENG – Frédéric PUGNERE - Joël PUJADE - Stéphane LHUISSIER - Patrick DOUCHY - Didier MAITRE – Patrick PALISSE - Bernard MAILLARD – Nancy ARNOUX – Anne LUPIAC – Raphaël CHEVALARD - Daniel SOUVIGNET - Alexis OLLIER - Sylvie EYMARD – Marilyn OLLIER - Philippe ROKITA – Fernand CANDEL – Jocelyne CORTIE – Lysiane PALISSE

Invités : Mélissa LEFLANCHEC – Luc LEBRERE – Anthony STAES – Benoist GEORGIS

Absents excusés : Anne LUPIAC - Patrick DOUCHY - Raphaël CHEVALARD - Sylvie EYMARD - Frédéric PUGNERE - Joël PUJADE - Stéphane LHUISSIER

Objet : **RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION SECURITE QUALITE ET CADRE DE VIE**

Diffusion : les membres de la commission et les invités – Secrétaire de mairie – affichage municipal – l'AMI du PIN - site internet

Rédacteur : Lucie TERRASSON	Date de diffusion : 05/10/2026

ORDRE DU JOUR

1. Réfection du panneau entrée village
2. Sécurité routière de la RD 5
3. Défibrillateur
4. Questions diverses

1. REFECTION DU PANNEAU EN ENTREE DE VILLAGE

Les entrées de village constituent le premier contact entre la commune, ses habitants, visiteurs et usagers de la route. Aujourd'hui notre entrée de village pourrait être davantage valorisée et mieux refléter l'identité de notre commune.

Le panneau existant à l'entrée du village sur la RD5 coté platane est actuellement en mauvais état. Le but est de créer un panneau à la fois visible, esthétique, attractif et cohérent avec l'identité du village.

Le projet de panneau a été dessiné par un habitant du village, Benoit GIORGIS. Il connait déjà parfaitement notre environnement et notre identité. Il a déjà eu l'occasion de réaliser des dessins pour la commune de Pougnadoresse qui sont exposés en Mairie. Au-delà de la réalisation graphique, cette démarche traduit notre volonté de faire participer et valoriser les habitants et les savoir-faire présents au sein de notre village. Deux dessins réalisés par M. GIORGIS sont donc présentés aux membres de la commissions ainsi que différents modèles de panneaux proposés par la société REPROCONCEPT.

Les membres votent majoritairement pour un des deux dessins (celui représentant une vue lointaine du village avec le clocher et le campanile) ; la commission suggère de créer un second panneau sur l'autre entrée de la RD5 (coté Garonne), ce qui permettrait d'utiliser également le second dessin qui a également plu aux membres de la commission.

Le choix du texte qui intègrera le reste du panneau retenu est : "Bienvenue à Le PIN" et "Benvengu ou PIN ou à Lou PIN" (occitan).

Le devis pour la réfection du premier panneau est présenté à la commission, il est retenu d'exclure les frais de pose et de réaliser la pose par les soins de Didier, notre agent communal afin de réduire le cout global du projet.

Un nouveau rdv a été convenu avec REPROCONCEPT afin d'étudier et de chiffrer le second panneau, qui sera acquis sur l'exercice 2027 si ce n'est pas possible sur l'exercice en cours, ainsi que l'étude de la face arrière des panneaux. L'emplacement précis du 2ème panneau reste à déterminer.

La société PROCONCEPT se propose d'offrir après signature du devis une affiche du village esprit Vintage, cette affiche et/ou cartes postales pourraient être proposées à la vente à la mairie, au Bar ou dans les offices de tourisme à proximité.

2. SECURITE ROUTIERE DE LA RD 5

Le constat : la départementale qui jouxte notre village est soumise à une limitation de vitesse à 50 km/h dans l'espace inter-panneaux de village. Or, nous constatons tous régulièrement que cette limitation est insuffisamment respectée par certains usagers. Cette situation est source de préoccupation à proximité des habitations et de zones pouvant être fréquentées par les piétons et cyclistes.

Afin d'améliorer le respect de la limitation de vitesse, nous proposons l'installation d'un radar pédagogique sur la départementale comme celui installé au niveau du terrain de jeux. Ce panneau est financé par la commune dans le cadre des subventions « Amendes de police ».

Contrairement à un radar classique, le radar pédagogique n'a pas vocation à verbaliser. Son objectif est avant tout de rappeler aux conducteurs la vitesse autorisée et adapter leur comportement. Le sens de pose retenu par la commission est le sens Uzès - Bagnols.

La vitesse affichée sera limitée à une valeur à définir afin d'éviter les « tentatives de record » comme constatée parfois sur d'autres installations de ce type.

Après discussion au sein de la commission, plusieurs propositions vont être étudiées (et validées avec la DDE) afin de multiplier les dispositifs et d'obtenir le respect de cette limitation de manière efficace :

- Mise en place de chicanes ou dos d'ânes aux deux entrées
- Installation d'un feu rouge conditionné à la vitesse (dispositif en place sur la commune de Valliguières)
- Signaler avec un panneau classique (croix de Saint André) les deux priorités à droite

3. PANNEAUX DEFIBRILLATEURS

Notre village dispose de 3 défibrillateurs : Place de la Mairie, Four à pain de la Grand-Terre ainsi qu'à la salle des fêtes. Ils sont disponibles et prêts à l'emploi mais encore faut-il que les habitants et les personnes de passage puissent rapidement savoir où ils se trouvent et comment les rejoindre car le temps d'intervention est de l'ordre de la minute. L'objectif est donc de mettre en place une signalétique simple, visible et permettant de les localiser rapidement.

Apres discussion, il est proposé de créer un schéma répertoriant les trois DAE sur un plan du village et de l'afficher en Mairie, à la salle des fêtes et au Bar communal.

Des panneaux directionnels indiquant les DAE seront posés :
- un sur le muret de la mairie en contrebas,
- un en partie haute de la place de la mairie,
- un sur les WC du four
- un sur le panneau d'affichage de la salle des fêtes de manière à ce qu'ils soient visibles de la route par les usagers.

Le schéma sera également mis en ligne sur le site internet de la Mairie et publié sur le bulletin municipal. Des rappels réguliers de la position des défibrillateurs seront diffusés sur Panneau Pocket.

La commission a évoqué et retenu l'intérêt de proposer une sensibilisation annuelle de la population aux gestes de premiers secours et à l'utilisation des DAE, selon la démarche "Protéger, Alerter, Secourir". Le cadre de cette proposition reste à définir.

4. QUESTIONS DIVERSES

Nuisance sonores nocturnes Terrain de boules de la Grand Terre

Plusieurs épisodes de tapage nocturnes ont été rapportés par les riverains de ce quartier, cet été, à la suite de cela des patrouilles ont été réalisées par la gendarmerie à plusieurs reprises.

Il est rappelé qu'en cas de constat, la consigne est toujours : **appeler le 17**. En cas de constat avéré la gendarmerie verbalise systématiquement.

Des panneaux signalant la vidéosurveillance du site seront mis en place.

Concernant la plage horaire autorisée d'allumage de l'éclairage public sur la Grand Terre le maire précise qu'un dispositif existe (horloge dans le tableau électrique) mais que dans le courant de l'été ce dispositif a été inhibé volontairement par des intervenants indélicats. L'accès au tableau électrique sera bloqué pour éviter le renouvellement du problème.

Stationnement Place de la mairie

Les mercredis :

Il est constaté que le respect du stationnement permettant la bonne circulation du bus scolaire est insuffisamment respecté le mercredi. Un rappel sera alors affiché afin d'assurer la tranquillité des riverains et du conducteur du bus ce jour-là.

Les jours de Fêtes :

Les riverains font l'effort de se garer ailleurs pour ces jours particuliers, toutefois, il est constaté la présence d'un certain nombre de voiture stationnées sur la place. Afin de limiter les stationnements intempestifs, il sera demandé aux organisateurs de fêtes (comité, chasse, …) de fermer les trois accès au moyen de barrières durant ces journées, et de faire respecter le non-passage des voitures. Ceci sera rappelé lors de la réunion des associations.

Il sera également demandé à l'Ami du PIN de ne pas laisser des clients du bar sur la place après fermeture. Ceci concerne non seulement les manifestations mais tous les jours d'ouverture de l'établissement. Il est important de respecter les horaires de fermeture pour le repos de tous les riverains.

Vandalisme parking salle des fêtes

À la suite des récents évènements de vandalisme (siphonage de réservoirs d'essence ou perçage), des moyens de dissuasions semblables à ceux de la Grand-Terre seront mis en place.

Nouveaux inscrits à la commission

Luc LEBRERE et Anthony STAES rejoignent la liste des membres de la commission qui reste ouverte à tous les habitants du village qui le souhaitent (inscription auprès de la secrétaire de Mairie).